

## RÈGLEMENT DU JEU CONCOURS "SELFIE GORILLE"

**ARTICLE 1 - ORGANISATEUR** La société BRETAGNE TELECOM, sous le nom commercial Blue, ci-après nommé « l'organisateur » ou « Blue », ayant son siège social au 32 rue Blaise Pascal, 35220 CHATEAUBOURG, organise un jeu concours intitulé "Selfie Gorille".

**ARTICLE 2 - DURÉE DU JEU** Le concours se déroulera du mardi 1er avril 2025 à 14h00 au jeudi 3 avril 2025 à 17h00. La date limite de participation est fixée au jeudi 3 avril 2025 à 17h00. Le tirage au sort et l'annonce du gagnant auront lieu au cours de la semaine 15, prévue autour du jeudi 10 avril 2025.

**ARTICLE 3 - CONDITIONS DE PARTICIPATION** Le jeu est ouvert aux visiteurs, exposants et organisateurs du Forum InCyber (FIC), à l'exception des collaborateurs de Blue. Aucune obligation d'achat n'est requise, mais les participants doivent s'abonner à la page LinkedIn de Blue et publier un post sur ce réseau en respectant les modalités de participation.

**ARTICLE 4 - MODALITÉS DE PARTICIPATION** Pour valider leur participation, les participants doivent :

1. Suivre la page Blue sur LinkedIn.
2. Prendre une photo avec le Gorille présent sur l'espace Blue du stand Hornetsecurity au Forum InCyber Europe à Lille.
3. Publier la photo sur LinkedIn avec les hashtag **#GoBlueFIC25** et **#INCYBERFORUM** et mentionner le compte Blue. Si un participant préfère ne pas publier depuis son compte personnel, il peut demander à Blue de publier la photo de son côté en le taggant ou non. Une publication est obligatoire pour valider la participation.

**ARTICLE 5 - DÉSIGNATION DU GAGNANT** Le gagnant sera désigné par tirage au sort via un outil en ligne, parmi les participants respectant les critères suivants :

- Publication LinkedIn respectant les modalités de participation, à savoir, contenant **#GoBlueFIC25** et **#INCYBERFORUM** et la mention **@Blue**.
- Le badge du participant au FIC doit avoir été scanné par un collaborateur Blue.

**ARTICLE 6 - LOTS** Le gagnant recevra un lot premium d'une valeur de 200€. Pour recevoir son lot, le gagnant devra fournir une adresse postale et ses coordonnées (e-mail, téléphone, nom, prénom et société).

**ARTICLE 7 - ANNONCE DES GAGNANTS** Le gagnant sera annoncé via un post LinkedIn et contacté par message privé sur LinkedIn. Il disposera de **3 semaines calendaires** pour réclamer son lot.

**ARTICLE 8 - DROITS D'UTILISATION** En participant, les participants acceptent que leur photo soit réutilisée par Blue sur LinkedIn à des fins promotionnelles.

**ARTICLE 9 - DONNÉES PERSONNELLES** Les contacts LinkedIn et les coordonnées du badge scanné sur le Forum InCyber (FIC) seront partagés aux commerciaux de Blue à des fins de suivi commercial. Ces données seront conservées sur Salesforce et ne seront pas revendues.

## **ARTICLE 10 - RESPONSABILITÉS ET LITIGES**

- L'organisateur se réserve le droit de modifier ou annuler le concours en cas de force majeure (ex : vol du Gorille à prendre en photo).
- L'organisateur se réserve le droit d'annuler une participation si la publication présente un caractère dénigrant ou nuisible à l'image de la société ou de ses collaborateurs.
- L'organisateur n'est pas responsable en cas de perte ou de détérioration du lot lors de l'envoi, cette responsabilité relevant du transporteur.
- Si le gagnant ne peut pas utiliser son lot, il lui revient de l'offrir à une personne de son entourage.

En cas de réclamation, les participants peuvent envoyer un courriel à [marketing@bt-blue.com](mailto:marketing@bt-blue.com) avec l'objet "Réclamation Jeu concours : Selfie Gorille - Blue FIC 2025".

**ARTICLE 11 - CONSULTATION DU RÈGLEMENT** Le présent règlement est disponible sur une landing page du site web de Blue : <https://www.bt-blue.com/jeu-concours-gorille-fic-2025>